EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD
Mme SIMONPIETRI	à	M. CIABRINI

Etaient absents :
M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015	Délibération N°2015/75

Conseil régional d'orientation de la délégation Corse du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale).

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le conseil régional d'orientation (CRO) est une instance consultative et paritaire présidée par le délégué régional du CNFPT, pour l'assister notamment dans la définition du programme de formation. Ce programme doit tenir compte des priorités nationales et des besoins locaux.
Le CRO peut faire toute proposition en matière de formation et de pédagogie.
En Corse, il compte 16 membres :
- 7 élus locaux,
- 7 représentants des personnels,
- 2 personnalités qualifiées.

Afin de tenir compte du renouvellement du conseil municipal en date du 8 février 2015, il est demandé au conseil municipal de désigner un 1er et un 2ème suppléant de M. Jean-Louis MILANI au conseil régional d'orientation de la Délégation Corse du CNFPT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2015,

Sur proposition de M. le Maire

DESIGNE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

1er Suppléant : Madame Danielle Flamencourt
2ème suppléant : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO ★ CORSE DU SUD ★

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015
Publication : 27/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation